AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-11-79193920

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Imprimerie de la Station d'Angers Directeur-Gérant. M. JOURNET

Nº 534 AD

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux bulletins techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine en principe avec cette note, car pour des raisons techniques, la Station d'Avertissements Agricoles fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er Décembre au 30 Novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Nous rappelons au préalable (voir bulletin N° 174 d'Octobre 1979), que les abonnements à la revue Phytoma et aux bulletins techniques sont maintenant distincts.

Les tarifs pour recevoir les bulletins techniques sont désormais les suivants :

- Abonnement ordinaire, l'exemplaire .... 60,00 F.

- Abonnement collectif (à partir de 10 exemplaires)
- l'exemplaire .... 50,00 F.

- Abonnement à plusieurs stations
- par station .... 50,00 F.

REGLEMENT DE L'ABONNEMENT

Pour éviter des retards ou d'éventuelles erreurs, il doit être effectué :

- de préférence par chèque bancaire, à l'ordre de Régisseur Recettes de la D.D.A. de M. et L.
- soit par chèque postal, à l'ordre de Régisseur Recettes de la D.D.A. de M. et L., C.C.P. NANTES N° 8604-02 D.

TRES IMPORTANT POUR EVITER LES ERREURS

LES TROIS VOLETS DES CHEQUES POSTAUX, LES CHEQUES BANCAIRES DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT ADRESSES A :

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES, CITE ADMINISTRATIVE, RUE DUPETIT-THOUARS, 49043 ANGERS CEDEX.

EVITER LES VIREMENTS POSTAUX ET BANCAIRES.

Les renseignements suivants devront en outre être fournis :

- Nom, prénom, adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés.
- Reproduction intégrale de l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile.
- Nombre d'exemplaires demandés.

La Station d'Avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés de porter une attention toute particulière aux points précédents.

D'autre part, la Station souhaiterait que le montant de l'abonnement soit versé dès maintenant et, de préférence, avant le 15 Janvier 1980.

Enfin, veuillez ne pas tenir compte de cette note :

- Si vous recevez gratuitement les bulletins de la Station,
- Si vous êtes abonné par une autre personne,

.../... 32

- Si vous avez payé votre abonnement après le 1er Juillet 1979.

IMPORTANT

Les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne, constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits, conformément aux notes de la Station, pendant toute la campagne agricole.

NOUS VOUS DEMANDONS DONC A NOUVEAU D'EFFECTUER VOTRE ABONNEMENT DES MAINTENANT, DANS VOTRE INTERET, ET POUR FACILITER NOTRE TRAVAIL.

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DEFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux "avertissements agricoles" vous a valu jusqu'à ce jour de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des Cultures".

A partir du 1er Janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement.

En effet, la règlementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, l'Association Ruralia, responsable de cette revue, a toutefois décidé que tous les abonnés aux "avertissements" bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980, s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement à Phytoma-Défense des cultures pour 1980 est fixé à 85 F. Si vous vous abonnez avant le 30 Novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45 F. A partir du 1er Décembre et jusqu'au 31 Décembre 1979, un prix de faveur de 60 F. vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association Ruralia qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures, une assurance avantageuse.

POUR VOUS ABONNER, VEUILLEZ UTILISER LA CARTE-LETTRE QUE VOUS TROUVEREZ DANS LE NUMERO 312 - NOVEMBRE 1979 DE LA REVUE PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES, ET QUI DEVRA ETRE RETOURNEE AVEC LE REGLEMENT DEMANDE, A L'EDITEUR DE PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES - EDITIONS LE CARROUSEL - 26 RUE DANIELLE CASANOVA - 75002 PARIS.

En aucun cas, le Service de la Protection des Végétaux ne peut se charger de transmettre votre abonnement à cet éditeur.

CEREALES

JAUNISSE NANISANTE - Les différentes observations effectuées jusqu'ici sur les orges d'hiver et escourgeons confirment la rareté des pucerons du maïs vecteurs de la jaunisse nanisante.

En conséquence, compte-tenu du stade des orges les plus précoces, des très faibles populations de pucerons, et de l'époque, la surveillance peut être relachée. De plus, les interventions contre les pucerons sont inutiles.

Il est rappelé qu'il est très important de détruire les repousses de céréales qui hébergent actuellement des spores de rouilles, d'oïdium et de rynchosporiose. Divers pucerons s'y rencontrent également.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 22 NOVEMBRE 1979